

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à vingt heures, les membres du conseil municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis à la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 7 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Mesdames : AVENET Charlene, CHERBONNIER Pascale, FOULON Amélie, FRADET Florence, GAUTRON Isabelle, HERMANGE Fanny, MAILLET Corine, OLLIVIER Claire, VERLA Agnès.

Messieurs : ANDREAU Pascal, CHARBONNEAUX Pascal, CHAUVIN Jean-Sébastien, COHADIER François, DUBOIS Ludovic, THUISSARD Sylvain, YOUSST Johnny.

Absents excusés :

Laura LAROUETTE donne pouvoir à Fanny HERMANGE,
Armand CHEVALIER donne pouvoir à Claire OLLIVIER,
Florian LE SQUER donne pouvoir à Pascal ANDREAU.

Madame FRADET Florence a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 13 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

I – INFORMATIONS DIVERSES**1.1 ÉTAT CIVIL**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal sur les divers enregistrements de l'état civil depuis le conseil municipal du 13 avril 2026 : 1 naissance, 1 mariage, 0 pacs, 1 transcription de décès et 0 décès.

1.2 AGENDA

- Conférence des Maires, le jeudi 28 mai 2026 à 18h00,
- Marmioch' Festival, le samedi 30 mai 2026 de 14h00 à 19h00 sur le terrain des fetes,
- Brocante de l'APE, le dimanche 31 mai 2026,
- Conseil communautaire, le jeudi 4 juin 2026 à 18h00
- Commission Urbanisme et Environnement, le jeudi 4 juin 2026 à 19h00,

1.3 REGISTRE DES DÉCISIONS

Numéro de décision	Date	Intitulé de la décision	Montant TTC
33	13/04/2026	Arbociel-Abattage 7 peupliers	3 114.86 €
34	13/04/2026	Arbociel-Entretien peupliers	2 473.88 €
35	20/04/2026	AXIMUM-Panneaux carrefour bellevue/hauts de Vaux	2 337.38 €
36	20/04/2026	SANISPHERE-Entretien annuel Toilettes bord du Cher	1 548.00 €
37	23/04/2026	PYROCONCEPT-Feu d'artifice Guitare en Cher 13/06/2026	3 395.00 €
38	30/04/2026	EVENEMENTS&TENDANCES-10livres Mariage+10 etuits livret de famille	457.35 €
39	05/05/2026	CERICOOK-Réparation LV/Sauteuse/lampes destructeur insectes	1 093.20 €

II – LES COMMISSIONS**2.1 Commission Bâtiments communaux et Patrimoine**

Madame le Maire indique que la commission Bâtiments communaux et Patrimoine s'est réunie le 14 avril dernier. Pascal ANDREAU, conseiller délégué aux Bâtiments, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

I. Sécurisation enceinte de l'école

Florian LE SQUER présente à la commission le rapport EMSA 37 concernant les préconisations PPMS-AI pour l'école de CIVRAY DE TOURAINE.

Un premier cahier des charges relatif à la sécurisation de l'enceinte de l'école avait été rédigé en novembre 2025. Celui-ci est également présenté à la commission.

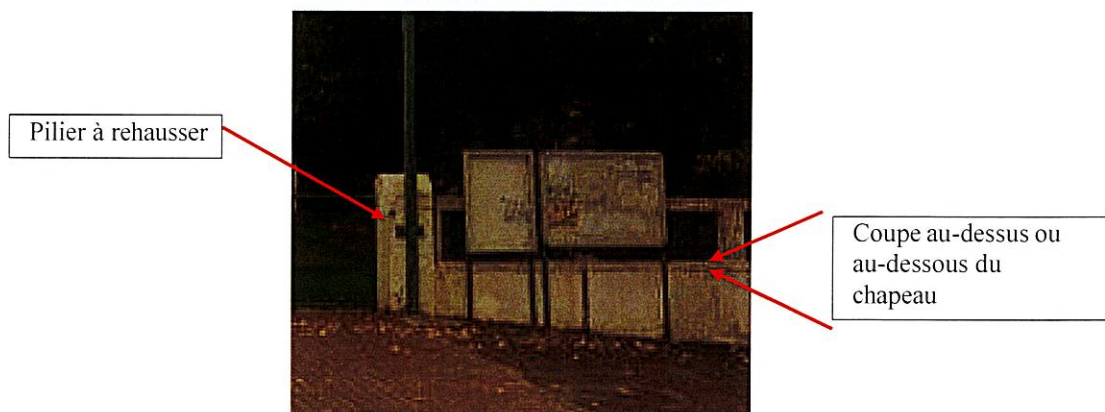
Différents devis ont été réalisés en rapport à ce cahier des charges :

- Société BOISSIERRE pour un montant de 33770,92 €
- Société JACOB pour un montant de 24073,50€
- Société LANTANA pour un montant de 39679,14€ (à noter que ce devis comporte les végétaux, non compris dans les autres offres)
- Société PERIMETRE pour un montant de 13555,52€ (à noter que ce devis porte uniquement sur de la clôture, sans maçonnerie contrairement aux autres offres).

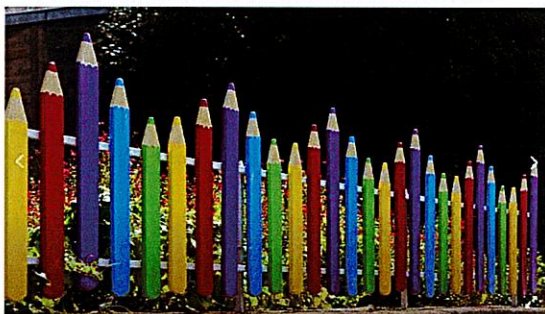
La commission propose, après examen de la clôture se situant entre la mairie et le terrain de jeux, de conserver la partie basse existante du mur qui semble en état satisfaisant et de demander l'avis des maçons sur les points suivants :

- Faut-il conserver le chapeau existant ou est-il préférable de le remplacer ?
- Le mur étant semble-t-il en moellons, est-il envisageable de le conserver en pierres apparentes ou faut-il l'enduire ?

Les piliers existants devront être rehaussés pour permettre la mise en place d'un portail de 1,80m minimum.



Concernant la partie clôture à apposer sur ce mur, Amélie FOULON propose l'idée d'une clôture en forme de crayons comme l'exemple ci-dessous.



Cette proposition est adoptée par la commission. La hauteur minimum mur + crayon au point le plus bas devra être de 1,80 mètres.

Pour les différents portails de l'enceinte générale, la commission propose les caractéristiques suivantes :

- Hauteur mini 1,80 m
- Partie basse pleine (1/3 de la hauteur)
- Partie haute en tôle perforée identique au préau
- Ouverture 2/3 – 1/3 pour les portails à deux battants
- Couleur vert pour celui donnant accès au terrain de jeu (portail coulissant)
- Couleur jaune pour celui donnant accès à l'entrée principale de l'école
- Couleur rouge pour celui donnant accès coté salle du conseil
- Couleur vert pour ceux se trouvant rue d'Amboise

La proposition de découpe de l'enrobé sur 1,5 mètres devant le mur (comme définie sur le premier cahier des charges) est conservée de manière à rendre possible l'installation de végétation.

La partie clôture du terrain de jeu côté rue des écoles est quant à elle proposée en grillage rigide vert + lamelles bois, hauteur minimum 1,80m.

Des modifications sont également à prévoir sur le mur coté salle du conseil :

- Supprimer la partie haute de mur contenant les boîtes à lettre (une seule boîte sera conservée et placée au-dessus du mur).
- Rehausser les piliers
- Mise en place de clôture « crayons » idem entrée principale



Il restera à définir les modifications à envisager sur le mur d'enceinte situé le long de la rue d'Amboise. Ceci fera l'objet d'une réunion ultérieure.

II. Travaux plafond salle de classe maternelle

Pour rappel, des relevés effectués l'année dernière ont montré des problèmes de température dans la classe « cathédrale » (trop élevées l'été et trop froide l'hiver). Il avait été envisagé d'abaisser et de revoir complètement l'isolation du plafond.

Un devis en ce sens a été réalisé par la société GUIBOUT pour un montant de 12921,44€.

Avant d'aller plus loin dans ce projet, la commission propose de voir avec les enseignants s'il serait envisageable de permuter cette salle de classe avec la garderie qui ne possède pas ces problèmes de températures.

III. Questions diverses

Pascal ANDREAU précise que les travaux de peinture extérieurs de la garderie seront réalisés avant fin juin (le nettoyage des façades débute demain). Pour les nouveaux membres de la commission, il est précisé que le mur nord du bâtiment sera habillé de la fresque ci-dessous.



Claire OLLIVIER informe la commission que les travaux de peinture sur le sol de l'école seront réalisés semaine prochaine. Elle demande également la remise en service du groupe « Whatsapp » bâtiments afin de faciliter les échanges entre membres. Florian LE SQUER demande s'il serait possible de définir un emplacement communal permettant de réaliser un affichage des différentes manifestations. Celui-ci pourrait profiter aux associations.

2.2 Commission RPI Civray-de-Touraine/Chenonceaux

Madame le Maire indique que la commission RPI Civray-de-Touraine/Chenonceaux s'est réunie le 16 avril dernier. Claire OLLIVIER, adjointe aux Affaires Scolaires, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

I – Nomination des membres de la commission RPI suite aux élections municipales

La commission intercommunale RPI a été créée le 05 janvier 2022.

Concernant cette commission, il a été défini ce qui suit :

- Le nombre de membres composant cette commission sera identique pour chaque commune avec un maximum de 10 personnes.
- L'organisation est la suivante : rencontre au minimum une fois par trimestre soit 4 par an à Civray ou Chenonceaux. Une, sera obligatoire après le dernier conseil d'école et une, avant la rentrée des classes.
- Les objets de cette commission sont les suivants :
 - Fonctionnement et harmonisation du RPI

- Convocation établie par le Maire de la commune qui accueille la réunion. La date de la prochaine réunion sera fixée à chaque rencontre.
- Propositions acceptées à la majorité par la commission avant d'être présentées à chaque conseil municipal.
- Création d'un groupe d'échange (WhatsApp et email) entre membres de la commission en vue d'une information rapide sur les problèmes rencontrés (notamment d'absence de personnel dans les services périscolaires)

Lors du mandat précédent, la convention du regroupement scolaire Civray-de-Touraine – Chenonceaux a été réactualisée au sein de cette commission et elle est aujourd'hui respectée dans les domaines suivants :

- A) Le transport
- B) Le Personnel
- C) La garderie
- D) La restauration
- E) Le financement en fonctionnement et investissement

Les membres de Chenonceaux nommés en 2026 sont : Jean-Claude AVELINE, Corinne CHOTTIN, Antoine DENERY, Isabelle MILESI.

Les membres de Civray-de-Touraine nommés en 2026 sont : Jean-Sébastien CHAUVIN, Amélie FOULON, Isabelle GAUTRON, Fanny HERMANGE, Claire OLLIVIER.

Claire OLLIVIER mettra à jour le groupe WhatsApp.

La prochaine réunion de la commission RPI se réunira la semaine avant le prochain conseil d'école afin d'étudier les questions des parents.

II – Informations diverses

Le transport scolaire du matin et du soir entre Chenonceaux et Civray-de-Touraine géré par la région a lieu sans accompagnateur et cette situation est extrêmement problématique. Un courrier recommandé avec accusé de réception commun aux deux communes sera envoyé à la Région pour demander la présence d'un adulte dans le car. Les soutiens de Monsieur Le Député et Monsieur Le Sénateur seront également sollicités. Monsieur Jean-Claude AVELINE, Vice-Président chargé des mobilités à la Communauté de communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher abordera ce sujet avec le réseau de mobilités Rémi.

Aucune fermeture de classe sur le RPI n'est prévue à la rentrée scolaire 2026-2027.

La refacturation pour les enfants scolarisés au RPI et habitant d'autres communes est mise en œuvre seulement si les enfants sont domiciliés en dehors des communes de la Communauté de communes et en dehors du département.

Actuellement, la restauration scolaire est faite sur place par une cuisinière de Restauval. Le contrat Restauval sera dénoncé en avril 2026 par lettre recommandée avec accusé de réception. A la rentrée scolaire 2026-2027, deux agents de Civray-de-Touraine formés s'en chargeront avec l'aide d'une nutritionniste et les aliments seront d'origine locale. Le contrat Restauval, en cas de rupture, oblige la reprise de son agent par la municipalité mais elle n'assurera plus son rôle de cuisinière. La restauration scolaire concerne 160 enfants par jour en deux services : Maternelles, CM1, CM2 et CP, CE1, CE2.

Les municipalités de Civray-de-Touraine et de Chenonceaux sont intéressées pour mettre en place un conseil municipal des jeunes. Les jeunes peuvent y participer à partir de 9 ans et sont élus pour 2 ans. Des animateurs (élus, personnel) sont à trouver pour encadrer l'équipe des jeunes.

La kermesse de l'école sera organisée par l'APE et les institutrices le 26 juin 2026.

III – Questions diverses

L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Civray-de-Touraine pouvant accueillir 40 enfants ouvre tous les mercredis, la première semaine des vacances scolaires (sauf vacances de Noël) et trois semaines en juillet dans les locaux de la garderie. Le projet est de construire en partenariat avec la Communauté de communes un bâtiment dédié à l'ALSH et au périscolaire.

Les municipalités de Chenonceaux et Civray-de-Touraine sont intéressées par le programme de vidéoprotection.

2.3 Commission Urbanisme et Environnement

Madame le Maire indique que la commission Urbanisme et Environnement s'est réunie le 7 mai dernier. Pascale CHERBONNIER, adjointe à l'Urbanisme, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 26 00004	8 Rue de la Fosse Triomphe	Uh	Construction d'un garage	Favorable

037 079 26 00005	Rue de Bellevue	Upb	Rénovation et extension de la Salle des Fêtes J. Villeret	Favorable
037 079 26 00006	13 Rue des Caves	Upb	Construction d'un Préau/Carport	Favorable *sous réserve : - d'inverser l'implantation du local pour ne pas l'accoler au mur du voisin - demander l'accord de ce voisin.

DÉCLARATION PRÉALABLE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 26 00018	64 Rue d'Amboise	Ub/AC1	Changement des menuiseries	Favorable
037 079 26 00019	21 Rue Nationale	Upb/AC1	Création d'un Préau de 21m2	Favorable
037 079 26 00020	42bis Rue Nationale	Upb/AC1	Extension/Changement des menuiseries/Installation de 3 Vélux/Réfection de la toiture	Favorable
037 079 26 00021	2 Rue André Delaunays	Uh	Aménagement d'un bureau privé dans une dépendance 15 m2 + Modification de la façade	Favorable
037 079 26 00022	446 Rue des Hauts de Vaux	Upb	Mise en place d'une clôture sur le muret existant	Favorable
037 079 26 00023	446 Rue des Hauts de Vaux	Upb	Installation de 2 Vélux côté Est	Favorable
037 079 26 00024	18 Rue des Caves	N/Upb/AC1 Espace boisé classé	Construction d'un Carport	Favorable

CERTIFICATS D'URBANISME

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Type de CU	Zone	Avis
CU 037 079 26 00017	Les Chaintres	a	N	Favorable
CU 037 079 26 00018	Prairie de Chenonceaux	a	N AC1-Zone humide	Favorable
CU 037 079 26 00019	Divers Lieux-dits	a	N/Uh Espace boisé Classé	Favorable
CU 037 079 26 00020	La Canardière	a	N EL 3	Favorable
CU 037 079 26 00021	La Rousselière	b	Upb	Défavorable car dépasse les 35m d'accès voirie
CU 037 079 26 00022	La Rousselière	b	Upb	Défavorable : le chemin d'accès est trop étroit
CU 037 079 26 00023	61 Rue des Hauts de Vaux	a	Upb	Favorable
CU 037 079 26 00024	101 Rue Nationale	a	Upb	Favorable
CU 037 079 26 00025	Rue de l'Écluse	b	N/NL	Favorable

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
10/2026	61 Rue des Hauts de Vaux	Upb	Droit non requis
11/2026	101 Rue Nationale	Upb	Droit non requis

AC1 - Périmètre de l'ABF

AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales

EBC - Espace boisé classé

EL2 bis - PPRI (Plan Prévention du Risque Inondation)

EL3 - Servitude de halage et de marche-pied

ER 1 - Emplacement réservé

PT2 - Protection liaisons hertziennes

III – AFFAIRES GÉNÉRALES

3.1 Nomination des élus siégeant aux commissions intercommunales

Lors du conseil communautaire du 30 avril 2026, la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher a procédé à la création de huit commissions thématiques.

Conformément à la composition arrêtée par le conseil communautaire, la commune de Civray-de-Touraine, commune de moins de 2 000 habitants, doit désigner pour chacune des commissions un membre titulaire et un membre suppléant.

Les huit commissions thématiques sont les suivantes :

- Affaires économiques, Tourisme & Attractivité
- Environnement (PCAET – Déchets Ménagers - Projet Alimentaire – Agriculture – Énergies renouvelables)
- Voirie – Service commun Voirie
- Finances, Mutualisations et suivi des travaux et projets
- Aménagement de l'Espace – PLUi - GEMAPI & Mobilités
- Habitat – Citoyens Français itinérants – Petites Villes de Demain
- Culture & Sports
- Petite Enfance – Enfance – Jeunesse – Parentalité

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation des membres titulaires et suppléants pour chacune des commissions thématiques communautaires.

Le Conseil Municipal prend acte des candidatures des élus suivants pour siéger au sein des diverses commissions thématiques communautaires :

- Affaires économiques, Tourisme & Attractivité
 - o Titulaire : Sylvain THUISSARD
 - o Suppléant : Isabelle GAUTRON
- Environnement (PCAET – Déchets Ménagers - Projet Alimentaire – Agriculture – Énergies renouvelables)
 - o Titulaire : Florian LE SQUER
 - o Suppléant : Pascal ANDREAU
- Voirie – Service commun Voirie
 - o Titulaire : Ludovic DUBOIS
 - o Suppléant : Johnny YOUST
- Finances, Mutualisations et suivi des travaux et projets
 - o Titulaire : Claire OLLIVIER
 - o Suppléant : Isabelle GAUTRON
- Aménagement de l'Espace – PLUi - GEMAPI & Mobilités
 - o Titulaire : Pascale CHERBONNIER
 - o Suppléant : Jean-Sébastien CHAUVIN
- Habitat – Citoyens Français itinérants – Petites Villes de Demain
 - o Titulaire : François COHADIER
 - o Suppléant : Fanny HERMANGE
- Culture & Sports
 - o Titulaire : Sylvain THUISSARD
 - o Suppléant : Corine MAILLET
- Petite Enfance – Enfance – Jeunesse – Parentalité
 - o Titulaire : Amélie FOULON
 - o Suppléant : Claire OLLIVIER

3.2 Nomination des élus siégeant au conseil d'exploitation unique de l'eau potable et de l'Assainissement des Eaux Usées

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher exerce les compétences « Eau Potable » et « Assainissement des Eaux Usées ».

Dans le cadre de cette prise de compétence, un conseil d'exploitation unique des régies « eau potable » et « assainissement des eaux usées » a été institué. Celui-ci est composé, pour chaque commune membre, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au sein de ce conseil d'exploitation.

Le Conseil Municipal prend acte des candidatures des élus suivants pour siéger au conseil d'exploitation unique des régies « eau potable » et « assainissement des eaux usées » :

- Titulaire : Johnny YOUST
- Suppléant : Pascal CHARBONNEAUX

3.3 Nomination des élus siégeant au COPIL du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

La Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher a approuvé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) le 28 octobre 2021, applicable depuis le 1^{er} janvier 2022.

Ce document a fait l'objet de diverses procédures d'évolutions et d'autres sont en cours ou à venir.

Lors du conseil communautaire du 30 avril 2026, la communauté de communes a décidé de maintenir le Comité de Pilotage spécifique pour suivre le PLUi et toutes les procédures afférentes pour la durée du mandat. Celui-ci est composé, pour chaque commune membre, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au COPIL du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Après en avoir délibéré, deux élus se proposent pour représenter la commune au sein du Comité de Pilotage du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :

- Titulaire : Jean-Sébastien CHAUVIN
- Suppléant : Pascale CHERBONNIER

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces désignations pour siéger au Comité de Pilotage du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher.

3.4 Nomination des élus siégeant au COFIL du Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS)

Depuis la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 dite « loi MATRAS » et le décret du 20 juin 2022, les EPCI comprenant au moins une commune soumise à l'obligation d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) doivent établir un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) avant le 28 novembre 2026.

Au sein de la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher, une seule commune n'est pas soumise à l'obligation de disposer d'un PCS.

En conséquence, la communauté de communes doit se doter d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde, document destiné à organiser la réponse opérationnelle à l'échelle intercommunale en cas de crise, au bénéfice des communes concernées.

Le PICS a pour objet d'assurer la coordination et la solidarité intercommunales, notamment en prévoyant :

- la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes,
- la mutualisation des capacités communales,
- la continuité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires.

Lors du conseil communautaire du 30 avril 2026, le conseil communautaire a décidé de créer un comité de pilotage (COFIL) dédié à l'élaboration du PICS. Celui-ci est composé, pour chaque commune membre, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Afin d'assurer la cohérence entre le PICS et les Plans Communaux de Sauvegarde, il est souhaitable que l'un des représentants désignés au sein du COFIL soit l'élu référent en charge du Plan Communal de Sauvegarde de la commune.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au COFIL du Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS).

Le Conseil Municipal prend acte des candidatures des élus suivants pour siéger au COFIL du Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) :

- Titulaire : Fanny HERMANGE
- Suppléant : Ludovic DUBOIS

3.5 Nomination des élus siégeant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

La Communauté de Communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher, soumise au régime de la fiscalité professionnelle unique dispose d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), dont le rôle est d'assurer la neutralité financière des transferts de compétences entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Cette commission est composée, pour chaque commune membre, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger à la commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Après en avoir délibéré, deux élus se proposent pour représenter la commune au sein de la commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

- Titulaire : Fanny HERMANGE
- Suppléant : Claire OLLIVER

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces désignations pour siéger à la commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher.

3.6 Modification des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Madame le Maire rappelle que les membres de la commission de contrôle des listes électorales ont été désignés lors du Conseil Municipal du 13 avril 2026.

À la suite de la lettre d'information de la Préfecture d'Indre-et-Loire n°73 du 4 mai 2026, il est précisé que la composition de cette commission doit respecter les dispositions réglementaires suivantes :

- un conseiller municipal ne pouvant être ni le maire, ni un adjoint disposant d'une délégation, ni un conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales ;
- un délégué de l'administration, choisi en priorité parmi les agents de l'État (préfecture, sous-préfecture, services déconcentrés, Éducation nationale ou fonctionnaires retraités), ou à défaut parmi les organismes consulaires. Ce membre ne peut être ni conseiller municipal ni agent de la commune, de l'EPCI ou des communes membres ;

- un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire, également soumis à une incompatibilité avec toute fonction de conseiller municipal ou d'agent communal ou intercommunal.

La composition initialement arrêtée lors du Conseil Municipal du 13 avril 2026 est la suivante :

- Conseiller municipal : Pascal CHARBONNEAUX
- Délégué de l'administration : Pierre-Jean MANGEANT
- Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire : Armand CHEVALIER (à modifier)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la composition de la commission de contrôle des listes électorales afin de se conformer aux dispositions réglementaires en vigueur.

La nouvelle composition proposée est la suivante :

- Conseiller municipal : Pascal CHARBONNEAUX
- Délégué de l'administration : Pierre-Jean MANGEANT
- Déléguée désignée par le président du tribunal judiciaire : Diane MOUTARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la nouvelle composition de la commission de contrôle des listes électorales telle que présentée ci-dessus.

3.7 Convention d'occupation d'une salle communale par la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher pour l'Accueil Jeunes

Madame le Maire expose à l'assemblée que la Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher, dans le cadre de sa compétence jeunesse, recherche en urgence une nouvelle salle afin d'assurer la continuité de l'organisation de l'Accueil Jeunes.

Afin de répondre à ce besoin et de maintenir un service de proximité destiné aux jeunes du territoire, il est proposé de mettre à disposition de la Communauté de communes la salle située au rez-de-chaussée du Chai.

À cet effet, une convention d'occupation doit être conclue entre la commune et la Communauté de communes afin de définir les modalités d'utilisation des locaux, notamment :

- Les conditions d'utilisation de la salle ;
- La durée et les modalités d'occupation, fixées à un an renouvelable pour une occupation les mercredis de 12h00 à 19h00, les samedis de 13h30 à 19h00, les vendredis soirs selon les projets, ainsi que pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 13h30 à 19h00 ;
- Les responsabilités respectives de la commune et de la Communauté de communes ;
- Les dispositions relatives à la sécurité, à l'entretien et aux assurances.

Claire OLLIVIER demande à ce que les jeunes accueillis ne soient pas autorisés à accéder au sous-sol du bâtiment, utilisé comme espace de stockage, cet accès étant strictement réservé aux adultes encadrants.

Par ailleurs, en raison de la fermeture de la salle des fêtes Jacques Villeret et de l'absence d'autre salle disponible sur la commune, la collectivité proposera à la Communauté de communes, en cas de conflit d'occupation de la salle du Chai avec les besoins des associations communales, la mise à disposition d'une salle située au centre BVC Emergence, 5 rue du Commandant Cousteau – Z.A. Saint-Julien – 37150 Bléré, pour l'organisation des assemblées générales.

Madame le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur le principe de mise à disposition de cette salle communale pour l'accueil Jeune et les conditions qui seront définies dans la convention d'occupation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe de mise à disposition de la salle située au rez-de-chaussée du Chai au profit de la Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher pour l'organisation de l'Accueil Jeunes ;
- **PRECISE** que la convention d'occupation sera appréciée par décision du Maire et présentée au conseil municipal du 22 juin 2026 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

IV – AFFAIRES FINANCIÈRES

4.1 Remboursement élu

Madame le Maire informe le Conseil municipal que des achats de petit matériel visant à faciliter le travail quotidien des agents de l'école, ainsi que de matériel créatif destiné aux activités périscolaires des enfants, ont été réalisés pour un montant total de 27,78 € (factures jointes).

Afin de permettre le remboursement de Claire OLLIVIER, il convient que le conseil municipal prenne une délibération autorisant ce remboursement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le remboursement des frais avancés par Claire OLLIVIER pour un montant de 27,78 €.

V – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Ludovic DUBOIS informe qu'un administré a entrepris des travaux pour déplacer son portail, entraînant la nécessité de déplacer l'évacuation des eaux pluviales. Conformément au règlement de voirie communal (articles 24 à 26), ces travaux restent à la charge du propriétaire.

Ludovic DUBOIS propose de passer une convention avec le Ranch des Terres Noires pour le fauchage de l'ancien terrain de football. Le conseil municipal est favorable.

Corine MAILLET informe l'assemblée qu'elle s'est rendue au tirage au sort de la liste préparatoire du jury criminel 2027 le 28 avril dernier. Elle précise que la liste doit rester complète et qu'aucune personne ne doit être retirée, notamment en fonction de critères d'âge. Elle se déclare également favorable pour participer au prochain tirage au sort.

Florence FRADET indique son intérêt pour la réunion d'information budgétaire destinée aux nouveaux élus, prévue le 2 juin 2026 par M. Éric CHANOT, conseiller aux décideurs locaux. Madame le Maire lui conseille de se rapprocher de la secrétaire de mairie pour procéder à son inscription à cette réunion.

Elle est également intéressée par la visite du centre de tri Trivaldeloire de Parçay-Meslay. Plusieurs élus étant également intéressés, Mme le Maire propose de transmettre ces demandes à la communauté de communes.

Jean-Sébastien CHAUVIN informe l'assemblée avoir rencontré la société LANTANA pour faire un point sur l'enherbement du cimetière. Malgré un épisode de chaleur, les pluies devraient permettre à l'herbe de reverdir. Il précise qu'un entretien sera nécessaire dans un premier temps, mais qu'à terme il sera réduit grâce à l'effet du rhizome qui étouffe les mauvaises herbes. Ludovic DUBOIS précise que la technique utilisée repose sur une pousse très lente.

Sylvain THUISSARD demande des précisions sur la réactivation du branchement électrique provisoire du terrain communal en vue des festivités estivales. Madame le Maire précise que cette réactivation a eu lieu aujourd'hui, lundi 11 mai 2026.

Il demande également si un premier fauchage a été réalisé sur le terrain. Pascal ANDREAU confirme que les services techniques ont déjà procédé à un fauchage et qu'ils interviendront de nouveau avant le Marmioch Festival du 30 mai 2026.

Sylvain THUISARD remercie également les personnes présentes à la commémoration du 8 mai 1945 et Charlene AVENET pour sa prestation à la trompette lors de cet événement.

Enfin, il informe l'assemblée de la disponibilité d'affiches pour le festival « Guitare en Cher » et recherche des bénévoles pour l'installation et la désinstallation du festival.

Madame le Maire informe l'assemblée que la société ATS propose d'intervenir pour les travaux du pont de la rue de la Vallée de Thoré durant le mois de juillet 2026 (semaine 27 à 31). Il sera demandé à la société de communiquer auprès des riverains concernant la fermeture de la route pendant les travaux. La société devra également effectuer une demande d'arrêté auprès de la mairie.

Le prochain conseil municipal ne se tiendra pas le deuxième lundi du mois, mais le 22 juin 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h22.

Le Maire,

F. HERMANGE

